Nations Unies
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
VINGTIÈME SESSION
Documents officiels

1338e
SÉANCE PLÉNIÈRE
Lundi 27 septembre 1965, à 15 heures
NEW YORK

SOMMAIRE

Pages
Point 9 de l'ordre du jour:
Discussion générale (suite)
Discours de M. Bosco (Italie) 1
Discours de M. Valdés (Chili) 6
Discours de M. Nyasulu (Malawi) 10

Président: M. Amintore FANFANI (Italie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. BOSCO (Italie): Il est de tradition que le chef d'une délégation, prenant la parole pour la première fois au cours de la discussion générale, félicite le Président de l'Assemblée d'avoir été appelé à ces hautes fonctions et lui adresse ses vœux pour la suite des travaux.

2. En ma qualité de chef de la délégation italienne, c'est avec émotion que je me conforme à cette tradition. En même temps, devant l'estime que l'Assemblée a manifestée au Président, qu'il me soit permis d'exprimer à toutes les délégations les plus vifs remerciements de l'Italie.

3. Comme l'a souligné M. Fanfani dans son discours inaugural à l'Assemblée [1332ème séance], l'honneur qui lui a été fait se transmet, à travers lui, à notre pays. A son tour, la délégation italienne adresse au Président de l'Assemblée, dans un esprit de sincère et affectueuse reconnaissance, ses vœux de plein succès dans la tâche qui lui incombe en une situation aussi délicate pour la paix mondiale que l'est la situation actuelle.

4. Je voudrais également adresser les vœux les plus sincères aux nouveaux Etats admis à l'Organisation des Nations Unies, plus précisément à la Gambie, aux Iles Maldives et à Singapour, auxquels je souhaite la bienvenue au sein de la famille des nations.

5. La confiance universelle dans l'heureuse issue des travaux de cette vingtième session est une nouvelle preuve de la vitalité des Nations Unies; et la raison d'une telle confiance, c'est que les Nations Unies sont encore aujourd'hui le meilleur rempart de la paix.

6. L'expérience du passé renforce l'espoir que nous mettons dans l'Organisation des Nations Unies, puisque le passé nous donne l'occasion de rappeler aux esprits critiques et aux pessimistes qu'une institution analogue, je veux dire la Société des Nations, fondée en 1919, n'a jamais pu célébrer son vingtième anniversaire, puisqu'en 1939, le monde était déjà en proie aux premières affres de la seconde guerre mondiale.

7. Par contre, nous pouvons aujourd'hui prendre part à la vingtième session de l'Assemblée générale des Nations Unies plus convaincus que jamais que la paix est le bien le plus précieux de l'humanité et que la violence et la force brutale des armes, loin de résoudre les problèmes internationaux, ne font que les aggraver, comme l'ont justement fait remarquer S.E. M. Leitão da Cunha, ministre des affaires étrangères du Brésil, et S.E. M. Goldberg, chef de la délégation des Etats-Unis.

8. Nos espoirs communs ne doivent d'ailleurs pas nous entraîner à sous-estimer les difficultés d'une situation internationale, que nous devons affronter avec une foi renouvelée en la validité des buts et des principes que notre organisation s'est fixés.

9. C'est de ces principes de solidarité et de coopération pacifique entre tous les peuples que s'est constamment inspiré le Gouvernement italien pour rechercher, en plein accord avec les pays alliés, toutes les occasions de dialogue et de détente favorisant la collaboration internationale dans la liberté, la justice et la sécurité.

10. C'est de cette politique, visant à intensifier la solidarité internationale en renforçant les liens d'amitié entre les nations, y compris à l'échelon régional, que s'inspirait aussi le voyage que vient de faire le Président de la République italienne, M. Giuseppe Saragat, dans les pays d'Amérique latine. Par cette visite, l'Italie a voulu travailler à renforcer les liens fraternels qui unissent entre eux des peuples si proches les uns des autres. En même temps, l'Italie a voulu réaffirmer, à l'égard des pays qui partagent avec elle un même héritage culturel et historique, sa volonté de favoriser leur développement et leur participation toujours plus active au progrès pacifique dans le monde. Agissant en fonction de ces sentiments et de ces buts, l'Italie croit compter au nombre des pays décidés à appuyer la mission pacifique des Nations Unies en même temps qu'à éliminer les obstacles s'opposant à leur progrès.

11. Dans son discours inaugural, M. Fanfani a rappelé que la session de l'Assemblée s'ouvre alors que le sang coule en plusieurs endroits en Asie, et qu'il faut réagir à la tendance à éviter systématiquement de prendre position sur les grands problèmes mondiaux. Si nous nous bornons à réitérer les appels au bon sens et à l'humanité — a-t-il ajouté — et si ces appels continuent à demeurer lettre morte, il s'ensuivra pour les Nations Unies une crise sans remède.

12. Mais les événements de ces tout derniers jours nous permettent de constater avec satisfaction que pour la première fois depuis longtemps le Conseil de sécurité a assumé efficacement, grâce à l'unanimité, son rôle dans le conflit indo-pakistanais. Nous souhaitons vivement que, avec l'appui de l'Assemblée, cette unanimité demeure effective et opérante, en présence surtout des récentes et bien regrettables violations de la trêve.

13. Mais il n'échappe à personne que les résultats importants obtenus dans la voie de la solution pacifique de ce conflit n'ont pas éliminé les graves difficultés qui empêchent l'Organisation de réaliser d'une façon satisfaisante et générale son but essentiel, qui consiste dans le maintien de la paix et de la sécurité dans tous les pays du monde. Il me semble donc opportun d'examiner ici les données de la situation devant laquelle se trouve à mon avis l'Organisation.

14. A l'origine des difficultés qu'ont déjà mentionnées de nombreuses délégations — et je rappellerai entre autres l'intervention de S.E. M. Vidal Zaglio, ministre des affaires étrangères d'Uruguay [1334ème séance] — nous trouvons d'abord le désir de voir s'établir entre les principaux Etats Membres une harmonie plus étroite assurant un fonctionnement plus efficace des organes institutionnels, comme l'a rappelé en juin dernier notre Secrétaire général.

15. En second lieu, je voudrais souligner la grave disproportion entre les moyens d'action dont dispose actuellement l'Organisation et les tâches lourdes et complexes que lui impose la Charte adoptée à San Francisco.

16. Enfin, il ne faut pas oublier que l'Organisation des Nations Unies a été fondée sur le principe de l'universalité et que, sans ce caractère universel, elle ne peut pas s'acquitter efficacement de sa principale fonction, à savoir le maintien de la paix.

17. Si telles sont les causes de nos difficultés présentes, il reste à trouver par quels moyens répondre aux espoirs que mettent dans notre organisation les peuples qui attendent d'elle la paix dans la sécurité et le progrès universel.

18. Pour ce qui est de la première difficulté, l'harmonie souhaitée entre les Etats qui sont au premier chef responsables du maintien de la paix réclame de leur part qu'ils s'efforcent toujours davantage de concilier comme il se doit les positions respectives et de tenir rigoureusement compte des exigences et des aspirations de tous les peuples.

19. S'agissant du meilleur fonctionnement des principaux organes des Nations Unies, nous avons déjà fait un premier pas dans la bonne direction en assurant au Conseil de sécurité et au Conseil économique et social une composition plus large et plus équilibrée. Il nous reste encore à améliorer le fonctionnement de l'Assemblée générale, compte tenu du nombre accru de ses membres ainsi que d'une coordination indispensable entre son rôle et celui du Conseil de sécurité. Nous devons par ailleurs redoubler d'efforts pour régler dans un esprit de compréhension mutuelle et le plus rapidement possible les conflits et les controverses encore en suspens, comme le soulignait ce matin S.E. M. Zavala Ortiz, ministre des affaires étrangères d'Argentine.

20. L'étude des problèmes d'organisation a déjà été amorcée utilement par le Comité des Trente-Trois[1].

21. Il s'agit maintenant d'élargir et d'approfondir la recherche des moyens propres à améliorer sans cesse le fonctionnement des Nations Unies. A ce propos, je me demande s'il ne serait pas opportun que l'Assemblée adoptât une résolution en ce sens, qui viserait également à éliminer le déséquilibre actuel entre les moyens dont disposent les Nations Unies et les buts qui leur ont été assignés par la Charte. La proposition britannique visant à examiner la question du règlement pacifique des différends, déjà inscrite à l'ordre du jour de notre assemblée [point 99], peut constituer un point de départ valable pour l'étude de la question et peut permettre d'indiquer concrètement les méthodes et les procédures qui aboutiraient à un résultat positif.

22. En ce qui concerne la solution du problème des ressources financières, nous constatons que, grâce aux travaux du Comité des Trente-Trois et à la bonne volonté générale, nous nous en sommes déjà rapprochés. En effet, les organes des Nations Unies ont pu reprendre leur fonctionnement normal, condition essentielle à la réalisation des fins de l'Organisation. A ce propos, le Ministre canadien des affaires étrangères, M. Paul Martin, a exprimé l'espoir que de nombreux Etats Membres se décideront à rétablir l'équilibre financier des Nations Unies au moyen de contributions extraordinaires. Le Gouvernement italien, répondant à l'initiative prise par le Gouvernement britannique dès le mois de juin dernier et à l'appel solennel adressé aux Etats Membres par le Secrétaire général, s'associe à cette invitation, et il a déjà décidé de soumettre au Parlement un projet de loi autorisant une contribution extraordinaire d'un million et demi de dollars.

23. Mais, de toute évidence, il ne servirait à rien de conjuguer ou de renforcer tous les moyens mis à la disposition des Nations Unies à moins de vouloir affronter le problème fondamental, qui est d'assurer à l'Organisation ce caractère universel — sans préjudice de l'homogénéité nécessaire — que présuppose l'existence même de cette institution.

24. Pour satisfaire à l'exigence d'universalité dans l'homogénéité, il faut que la famille des Nations Unies s'étende à la communauté internationale tout entière et que chaque Etat Membre s'acquitte des obligations de la Charte. A l'heure actuelle, cela impliquerait le retour d'Etats qui, tels l'Indonésie, s'en sont temporairement éloignés, et l'admission de ceux qui en sont encore absents. Nous n'ignorons pas que ce dernier point entraîne de réelles difficultés. On connaît celles qui concernent l'Allemagne, sur laquelle pèse encore le problème de la réunification pacifique et démocratique.

25. Nous connaissons tous fort bien les positions extrêmes qui s'opposent au sujet de la représentation de la Chine à l'Organisation des Nations Unies. Tant

[1] Comité spécial des opérations de maintien de la paix.

que ces positions continueront à s'affronter de façon aussi nette et que l'on persévérera dans les voies suivies jusqu'ici, non seulement il sera difficile de trouver une solution, mais on courra le risque de prolonger une stérile polémique.

26. Il n'est pas douteux que l'attitude de Pékin devant les problèmes essentiels du désarmement et du règlement pacifique des conflits aigus qui sont en cours ne contribue guère à dissiper les graves objections de ceux qui, à juste titre, contestent l'existence de conditions favorables pour une juste solution du problème.

27. Etant donné ces constatations, il est peut-être légitime de poser certaines questions en vue de stimuler l'examen du problème.

28. Une première question pourrait être adressée à ceux qui, de façon par trop simpliste, sous-estiment la gravité du problème. A ceux-là, on pourrait demander s'ils ont déjà fait — et peuvent encore faire — quelque chose pour obtenir que le gouvernement de Pékin adopte, devant les problèmes du désarmement comme devant les conflits en cours, une attitude telle qu'il ne mérite plus les accusations dont il fait l'objet. Si Pékin désire vraiment la paix, il a aujourd'hui devant lui un banc d'essai: l. Viet-Nam.

29. Une deuxième question pourrait être adressée à tous en général et, en particulier, à ceux qui aujourd'hui jugent le problème presque insoluble. On pourrait se demander s'il ne vaudrait pas la peine de provoquer, au sein de l'Organisation, grâce aux procédures ou instruments appropriés, et en innovant au besoin, une analyse objective des données ultimes du problème et de ses difficultés, ainsi que des conditions, des méthodes et des étapes suivant lesquelles on pourrait le résoudre en tenant pleinement compte des principes des Nations Unies.

30. La réflexion sur ces deux questions pourrait favoriser un mouvement qui, partant de divers points, ferait converger devant nous les éléments propres à faire apparaître finalement une solution sans créer de nouveaux problèmes.

31. Certes, nous ne nous faisons pas d'illusions au point de croire qu'avant le 21 décembre — date de la clôture de la session — tous les éléments nécessaires seront réunis afin que le jour de Noël 1965 puisse être salué comme une grande date pour la paix. Mais nous voudrions pouvoir espérer qu'avant même l'ouverture de la vingt et unième session, les preuves que l'on attend de Pékin et les éléments réunis par l'Organisation permettront de prononcer une parole décisive pour le règlement définitif d'une si grave question.

32. La délégation italienne ne manquera pas de suivre avec attention et avec confiance le déroulement de la discussion générale, y compris sur cette question, en se réservant éventuellement de revenir sur ce sujet.

33. A côté des questions d'un intérêt primordial pour l'existence même de notre organisation, il se pose une série d'autres problèmes de nature politique.

34. Je désire rappeler, en premier lieu, la question qui a toujours éveillé un grand intérêt au cours des diverses sessions de l'Assemblée générale parce que c'est l'expression la plus significative des changements survenus au sein de la communauté internationale.

35. Le processus associatif, qui, par des voies et pour des motifs si variés, se révèle impérieux dans la vie moderne, et la reconnaissance des droits fondamentaux de la personne humaine que la conscience universelle transfère désormais à la personnalité des peuples exigent que l'ensemble des problèmes dits de décolonisation trouvent leur solution définitive.

36. Si, dans l'histoire passée du droit international, on trouve des formes multiples de dépendance de type colonial, il est aujourd'hui nécessaire de reconnaître, définitivement et sans réserves, le principe du droit à l'indépendance de tous les peuples qui remplissent les conditions nécessaires pour s'organiser en communautés étatiques indépendantes.

37. Au cours des cinq années qui se sont écoulées depuis l'adoption de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée, en date du 14 décembre 1960, on a fait de grands pas vers son application. Il règne encore dans certains cas un immobilisme qui ne satisfait pas les aspirations à la liberté et à l'indépendance affirmées par le monde moderne, mais nous voulons espérer que prévaudront la compréhension et la largeur de vues, ce qui permettra d'aboutir à des solutions tenant compte, sur un plan de collaboration générale, de la poussée irrésistible des peuples vers l'indépendance.

38. Tous les orateurs qui m'ont précédé ont rappelé que de graves conflits en cours causent des deuils et des souffrances dans le monde.

39. L'Italie a enregistré avec un profond chagrin le début des hostilités entre deux grands pays de civilisation ancienne tels que l'Inde et le Pakistan. Elle a invité dès le premier jour ces deux peuples, qui sont ses amis, à trouver le chemin de l'entente. De Santiago, le 19 septembre dernier, le Président de la République italienne et le Président du Chili ont renouvelé cet appel. C'est pourquoi nous avons salué avec la plus vive satisfaction l'action entreprise en premier lieu par le Secrétaire général, U Thant, en vue de la cessation des combats, et ensuite la demande adressée aux parties par le Conseil de sécurité. Nous exprimons maintenant aux Gouvernements de l'Inde et du Pakistan notre satisfaction devant la sage décision qu'ils ont prise d'accepter l'invitation du Conseil de sécurité, et nous formulons l'espoir qu'une négociation rapide et loyale pourra régler pacifiquement les questions politiques qui sont à la base du conflit, sans troubler la trêve qui a été établie.

40. Entre-temps, pour donner aussi un témoignage concret de l'intérêt qu'il porte à l'œuvre de pacification entreprise par les Nations Unies dans ce secteur, le Gouvernement italien a décidé de mettre à la disposition du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan une première équipe d'officiers-observateurs à envoyer au Cachemire pour renforcer les autres éléments italiens qui se trouvent déjà dans cette zone.

41. En ce qui concerne le grave problème vietnamien également, l'Italie est prête, comme elle l'a répété plusieurs fois, à appuyer des initiatives, surtout celles des Nations Unies, qui puissent réellement conduire à une négociation en vue d'une solution pacifique rapide et, en même temps, équitable et durable des questions qui ont déterminé le début des hostilités, ainsi que S.E. M. Bourguiba, ministre des affaires étrangères de Tunisie, l'a très bien fait ressortir ce matin même. Mais nous ne pouvons nous empêcher de déplorer que, jusqu'ici, on n'ait pas donné suite à diverses tentatives faites de bonne foi et avec des intentions constructives, et qu'on y ait opposé des formules catégoriques, sans préciser si elles concernent des objectifs que Hanoi se propose d'atteindre ou des conditions préliminaires à tout début de négociations. Nous croyons qu'après les déclarations faites à cet égard par le Gouvernement américain et confirmées dans cette assemblée [1334ème séance] par S.E. M. Goldberg, chef de la délégation des Etats-Unis, il faut à nouveau rechercher les possibilités et les occasions à la faveur desquelles toutes les parties intéressées pourraient se rencontrer sur un plan constructif.

42. Un autre problème qui, tout en ayant heureusement dépassé la phase de la violence armée, constitue toujours cependant un motif de préoccupation est celui de Chypre, dans lequel sont impliqués des pays qui sont nos amis et qui sont particulièrement proches de nous dans la région de la Méditerranée.

43. Nous avons apprécié les efforts déployés par le Secrétaire général, par les médiateurs des Nations Unies et par la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, à laquelle nous avons fourni notre contribution, y compris sous forme de prestations directes; et nous sommes prêts à appuyer des solutions qui soient acceptables pour les parties principalement intéressées, compte dûment tenu des traités et des principes du droit international.

44. En supposant les conflits existants réglés ou près de l'être, il faut penser à en prévenir d'autres. Cela oblige à parler aussi du problème du désarmement ou, pour mieux dire, de cette série de problèmes qui sont compris dans la question générale du désarmement.

45. Le Gouvernement italien a réaffirmé, à diverses reprises et auprès de toutes les instances, sa ferme volonté de collaborer de la manière la plus active à la réalisation du désarmement général et complet et à l'application de toutes les autres mesures pouvant réduire la tension et arrêter la course aux armements, et il a fait tout ce qui était en son pouvoir pour que les négociations sur le désarmement soient reprises et intensifiées.

46. Les résultats des travaux qui se sont déroulés récemment aussi bien au Siège de l'Organisation des Nations Unies qu'à Genève sont, à mon avis, plutôt positifs, bien que cette fois encore la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement n'ait pu malheureusement aboutir à des conclusions concrètes.

47. Le contact rétabli à Genève entre l'Est et l'Ouest avec la participation des pays non alignés a, en effet, contribué à créer un climat meilleur, favorisé aussi par les contacts personnels amicaux que les représentants ont multipliés au cours du voyage qu'ils ont effectué en Italie.

48. Mais, au-delà de ces résultats psychologiques — certes appréciables —, le Comité des Dix-Huit a adressé à l'Assemblée un rapport [A/5986] qui contient en annexe des propositions concrètes d'un intérêt non négligeable. Je me réfère tant aux deux mémorandums élaborés par les huit délégations des pays non alignés qu'aux propositions formulées par les délégations occidentales en ce qui concerne la prévention d'une plus large diffusion des armes nucléaires.

49. Pour la première fois, à Genève, a été déposé sur le tapis de la Conférence un projet de traité général visant à empêcher la prolifération des armes nucléaires qui, s'il était conclu, éliminerait définitivement les dangers toujours plus menaçants de la propagation des armes nucléaires. Le projet présenté par les Etats-Unis et appuyé par les autres délégations occidentales n'a pas encore été accepté par l'Union soviétique, qui, par ailleurs, a présenté, par l'intermédiaire de son ministre des affaires étrangères, M. Gromyko, son propre projet à notre assemblée, au cours de la séance du 24 septembre [1335ème séance].

50. Cependant, nous avons estimé que les pays ne disposant pas de la puissance nucléaire ne devraient pas demeurer inactifs pour le cas où il faudrait attendre encore longtemps la signature d'un traité garantissant la sécurité à tous et donc également à ces pays. Ceux-ci devraient prendre l'initiative de renoncer pendant un certain temps au contrôle national d'armes nucléaires, avec l'espoir que les "Etats nucléaires" cesseront entre-temps de développer les armements en cause et entreprendront ensuite de démanteler progressivement leur dispositif. Telle est l'idée que M. Fanfani, ministre des affaires étrangères d'Italie, a lancée à la Conférence du Comité des Dix-Huit, le 29 juillet dernier, dans une intervention qui a eu un vaste retentissement.

51. Cette idée a été immédiatement appuyée par la majorité des délégations des pays non alignés siégeant au Comité des Dix-Huit, et elle a été jugée constructive par de nombreux gouvernements. Pour cette raison, l'Italie a cru utile de soumettre au Comité des Dix-Huit le projet de déclaration dont l'Assemblée est maintenant saisie[2]. J'espère que l'Assemblée, si elle ne peut mettre en route des projets de traités, voudra examiner celui-ci et, le trouvant conforme à ses objectifs, l'appuyer et en recommander l'examen au Comité des Dix-Huit pour mise au point définitive.

52. Certes, notre proposition ne vise pas à résoudre le problème de la non-dissémination des armes nucléaires. Elle constitue un pont qui n'interrompt pas la route vers le but final que représentera une vraie solution. Et nous estimons que, si cette proposition était acceptée par un grand nombre d'Etats non nucléaires, et particulièrement par les pays qui sont

[2] Voir Documents officiels de la Commission du désarmement, Supplément de janvier à décembre 1965, document DC/227, annexe 1, sect. D.

le plus près d'acquérir la capacité nucléaire, elle donnerait au moins un répit dans cette course fatale aux armements nucléaires.

53. Nous espérons fermement que l'Assemblée, au cas où elle ne serait pas saisie de propositions de traité plus décisives, voudra faire sien cet appel de l'Italie en l'appuyant de son autorité politique et de sa force morale.

54. Naturellement, outre le problème de la non-dissémination des armes nucléaires, beaucoup d'autres problèmes de désarmement sont à l'ordre du jour et devront être examinés par l'Assemblée. Celle-ci pourra de la sorte, en réaffirmant la nécessité d'aboutir aux résultats souhaités, favoriser la poursuite des négociations par l'organe approprié, donnant ainsi pour mandat au Comité des Dix-Huit de poursuivre ses travaux.

55. L'Assemblée a également été saisie par sa Commission du désarmement d'une résolution relative à la réunion d'une conférence mondiale du désarmement[3]. La position de la délégation italienne sur ce problème est déjà connue. Nous réaffirmons que nous sommes d'une manière générale favorables à cette conférence, qui pourrait associer à la réalisation du désarmement général et complet tous les pays du monde. Mais, pour être assurés que tous participeront à cette conférence, il ne faut réunir celle-ci que lorsqu'il y aura des perspectives raisonnables d'adhésion universelle, car c'est là une des conditions indispensables du succès.

56. Avant de parler plus longuement des problèmes économiques à l'ordre du jour, je voudrais évoquer plus spécialement l'un d'eux, qui a un rapport étroit avec les problèmes du désarmement et auquel ma délégation accorde une importance primordiale. Je veux parler de l'affectation, à des activités pouvant favoriser le progrès des pays en voie de développement, des économies que le désarmement permettrait de réaliser.

57. A cet égard, qu'il me soit permis, en songeant également à la visite solennelle que l'Assemblée recevra le 4 octobre, de rappeler une fois de plus le message que le Souverain Pontife, Paul VI, se trouvant à Bombay, a adressé au monde le 4 décembre de l'année dernière. Ce noble appel — qui exhorte les nations à arrêter la course aux armements et à consacrer au contraire leurs ressources et leur énergie, ou tout au moins une partie des dépenses d'armements, à aider fraternellement les peuples qui réclament un niveau de vie meilleur —, cet appel a trouvé dans notre assemblée un écho encourageant.

58. Comme suite à une suggestion formulée par la délégation italienne et par d'autres délégations, la Commission du désarmement a adopté à une très forte majorité — pratiquement à l'unanimité — une résolution qui nous est maintenant soumise et qui nous invite à nous pencher sur cet important problème.

59. J'estime que la relation entre le désarmement et le progrès économique et social des peuples, qui a déjà été reconnue par la Commission du désarmement, a en soi une grande importance, même s'il s'agit seulement pour l'instant d'énoncer un principe et un devoir moral. Nous n'ignorons pas les difficultés que présente la transposition de cette idée sur le plan pratique, mais nous sommes persuadés qu'elle se fera dans les plus brefs délais possible. La mise en œuvre des premières mesures collatérales de désarmement dont il pourra être convenu devrait permettre de donner un premier effet au noble appel qui a été lancé par une voix des plus autorisées et auquel, sans aucun doute, nous sommes tous sensibles.

60. Il va de soi que cette proposition n'est pas incompatible avec d'autres qui ont un but analogue. S.E. M. da Cunha, ministre des affaires étrangères du Brésil, et S.E. M. Thiam, ministre des affaires étrangères du Sénégal, nous ont rappelé, jeudi dernier [1334ème séance], à la faveur des analyses approfondies qu'ils ont consacrées à la situation économique des pays en voie de développement, certaines recommandations adressées aux pays industrialisés par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. L'Italie réaffirme son intention de suivre le chemin indiqué dans ces recommandations.

61. La situation actuelle exige un redoublement d'efforts. Les indications ne nous manquent pas quant au chemin à suivre. Des études précises et approfondies ont déjà été faites par l'Organisation. Il faut maintenant agir. La Décennie des Nations Unies pour le développement, dont 1965 représente l'année médiane, devra s'achever par le succès que nous voulons tous. Grâce à une augmentation de la production, à un meilleur système de distribution et d'échanges, et à une convergence plus intense des efforts de tous, une société internationale devra s'ériger sur des bases plus sûres et plus justes, où tous les peuples pourront harmonieusement accéder au bien-être.

62. L'Italie entend fermement coopérer de façon constructive à cette politique, et c'est dans cet esprit que l'assistance financière aux pays en voie de développement a été récemment inscrite par le Gouvernement italien au programme quinquennal de l'économie italienne pour 1966-1970. Cependant, déjà par le passé, notre aide économique à ces pays représentait un notable effort pour notre économie: en effet, les dépenses qui lui ont été consacrées pendant la période 1956-1964 se sont élevées en moyenne à 238 millions de dollars par an.

63. Les statistiques du commerce extérieur montrent en outre concrètement que, parmi les pays industrialisés, l'Italie est de ceux dont les importations provenant des pays en voie de développement, considérés dans leur ensemble, sont beaucoup plus importantes que les exportations à destination de ces pays, ce qui facilite à ces derniers l'écoulement de leur production excédentaire.

64. C'est dans cet esprit de coopération auquel j'ai fait allusion que le Gouvernement italien s'est réjoui de la mise en marche, au cours des derniers mois, du mécanisme institutionnel de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, et il se déclare persuadé que l'expansion des échanges internationaux pourra constituer une réponse valable à plusieurs des problèmes les plus importants que

[3] Ibid., document DC/224.

pose le développement économique. L'entrée en activité du secrétariat de la Conférence et le choix définitif, par l'Assemblée générale, du siège de ce secrétariat, que l'Italie s'est offerte à accueillir pour le cas où la Suisse ne serait plus sur les rangs, faciliteront un examen plus approfondi des problèmes en cause.

65. Dans le même esprit, on suit avec faveur, du côté italien, l'intensification des activités et des programmes du Centre de développement industriel, tandis qu'on est sur le point d'inaugurer à Turin le Centre international de formation professionnelle et technique qui a été créé dans cette ville à l'intention de milliers de jeunes appartenant aux pays en voie de développement d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie.

66. Les yeux de nos peuples sont fixés sur les Nations Unies, cherchant à savoir ce que nous serons capables de faire pour satisfaire l'exigence de paix et de sécurité qui est commune à toute l'humanité. De cette attente, nous avons une preuve éloquente dans le pèlerinage que fera dans huit jours, de Rome jusqu'à notre assemblée, le pape Paul VI, désireux de nous encourager devant les difficultés et de nous exhorter à l'action.

67. En répondant à cet appel et en concourant à renforcer la paix dans la justice et dans la liberté, l'Organisation des Nations Unies montrera qu'elle s'emploie, conformément à ses idéaux, à garantir à tous les peuples le progrès libre et pacifique qui représente la plus importante des fins en vue desquelles elle a été créée.

68. M. VALDES (Chili) [traduit de l'espagnol]: Au nom du Gouvernement et du peuple chiliens, je tiens à adresser mes félicitations les plus chaleureuses au Président de l'Assemblée à l'occasion de son élection. Nous admirons depuis longtemps les éminentes qualités, le talent généreux et le dévouement qu'il met au service d'idéaux politiques qui nous sont communs et auxquels il a ouvert des voies nouvelles; nous apprécions son dévouement à la cause de l'unité et de la paix.

69. Nous avons eu, il y a quelques jours, l'honneur de l'accueillir au Chili, au cours de la visite du Président de la République italienne, S.E. M. Giuseppe Saragat, et le peuple chilien lui a rendu un hommage sincère et spontané. Son expérience et ses brillantes qualités assureront l'efficacité et l'équanimité de nos débats.

70. Je salue également les nouveaux Membres de l'Organisation, Singapour, la Gambie et les Iles Maldives, en leur souhaitant prospérité dans leur nouvelle vie de nations indépendantes.

71. Participer à ce débat international est pour nous l'occasion de proclamer nos principes, de définir notre politique, d'offrir notre coopération. Nous faisons entendre ici la voix d'une nation démocratique et du Gouvernement chilien, qui, à deux reprises l'année dernière, a exprimé la volonté de modifier sensiblement les conditions d'existence de son peuple et a défini les voies révolutionnaires par lesquelles il entendait procéder à ces changements dans un climat de liberté.

72. En m'adressant aux représentants de la majorité des peuples de la terre, j'ai la certitude que ce n'est qu'à l'ONU que l'on pourra consolider la paix mondiale, ce qui est l'objectif de la politique extérieure de mon pays et la raison pour laquelle tous les peuples se tournent avec espoir vers cette organisation.

73. Grâce à la science, l'homme a maîtrisé la nature. Mais, ce ne sera pas seulement par la science et la maîtrise de la nature que l'homme se réalisera pleinement. Comme l'a dit le Dr Albert Schweizer, il faut que l'homme atteigne ce degré d'intelligence supérieure qui lui permettra d'utiliser son pouvoir sur les forces de la nature de manière exclusivement constructive et non pas pour détruire.

74. Le prix de la paix est la justice parce qu'il n'y aura pas de paix dans le monde tant que coexisteront la misère et la richesse, tant que certains pays ne possèdent rien et d'autres tout. Si, comme nous le souhaitons, tous les peuples du monde se décident un jour à vivre en paix, ils ne pourront y arriver qu'en acceptant librement des tâches et des objectifs communs inspirés des principes qui régissent les Nations Unies. Nous sommes convaincus que la paix, la justice et la liberté sont indissolublement liées. Jamais la paix ne pourra exister sans la justice, ni la paix et la justice sans la liberté.

75. Fidèle à ces principes, le Chili adhère sans réserve à tout ce qui permettra de faire respecter et de promouvoir les droits de l'homme. En effet, notre époque, qui a dépassé le féodalisme et le racisme, doit surmonter les nationalismes et chercher résolument à établir un gouvernement mondial, sous le règne du droit mis au service de tous sans distinction ni exception. Le Chili adhère sans réserve au principe de la libre détermination des peuples. Il rejette sans réserve tout nationalisme égoïste qui empêche les hommes de s'attaquer à une tâche commune. Enfin, le Chili affirme que l'homme ne pourra se libérer de la misère, de l'oppression et de l'insécurité que si une solidarité réelle s'établit entre tous les peuples.

76. Nous sommes certains que tous les peuples acceptent ces principes. Cependant, la réalité qu'il nous faut affronter aujourd'hui est alarmante. L'humanité voit se succéder les provocations à la guerre et elle voit avec stupéfaction des dirigeants irresponsables refuser la coexistence et exposer leurs peuples à l'extermination, comme s'ils étaient libres de disposer de la vie humaine. Pour nous, ce n'est pas faire une concession que d'accepter la coexistence, c'est tout simplement reconnaître la nécessité de survivre.

77. Parlant de la paix, je ne peux me retenir de mentionner les autres périls qui la menacent aujourd'hui. Lorsque nous voyons l'homme tuer son prochain, lorsque nous voyons toutes ces ressources détruites au Viet-Nam, nous devons appuyer la position des Etats-Unis, du Royaume-Uni, des pays non alignés et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, que résument les paroles du président Johnson: "Nous avons dit que nous sommes prêts à négocier, où que ce soit et à quelque moment que ce soit", et il a ajouté: "Le peuple du Viet-Nam du Sud doit avoir le droit de choisir, le droit de déterminer son

propre destin au moyen d'élections libres dans le Sud ou dans l'ensemble du Viet-Nam." Nous sommes heureux que S.E. M. Goldberg ait, il y a quelques jours, catégoriquement confirmé cette position devant l'Assemblée [1334ème séance]. Cet appel doit être entendu.

78. Grâce aux efforts du Secrétaire général et à la coopération de nombreux pays, le conflit entre l'Inde et le Pakistan a pu être maîtrisé et cesse de constituer une menace pour la paix.

79. Les Nations Unies ont également contribué par des efforts constructifs et pacifiques à résoudre la crise que vient de traverser le peuple de la République Dominicaine dans sa lutte pour la liberté. Une solution politique a heureusement pu être mise au point et va permettre à ce peuple frère de choisir son propre gouvernement. C'est ce que le Chili avait préconisé dès le début.

80. En parlant de paix, nous ne pouvons pas passer sous silence les dépenses consacrées aux armements. Il est pénible de tracer le portrait de la folie. Cependant, il nous faut ici rappeler que 120 milliards de dollars sont dépensés chaque année pour la production d'armements. Une somme équivalente au revenu annuel de l'ensemble des pays sous-développés est consacrée à la fabrication d'instruments d'extermination. Lorsque 50 millions d'hommes consacrent leur intelligence et leur talent à des activités liées à la défense, on peut dire à coup sûr que l'homme est désarmé devant la haine et la crainte et l'on peut dire que cette période, qui pourrait être pleine de promesses, est la plus dangereuse de toute l'histoire de l'humanité.

81. Nous condamnons en particulier l'affront à la paix et à l'humanité que constituent la production de bombes atomiques et la possibilité d'en faire le commerce. C'est pour cette raison que nous avons préconisé la dénucléarisation de l'Amérique latine; c'est pour cette raison que nous ne voulons pas que l'on fabrique une bombe atomique de plus, ni qu'aucun pays du monde, qui a aujourd'hui les mains nettes à cet égard, ne vienne à en disposer. Nous ne voulons pas que ces engins puissent se vendre ou s'acheter. En un mot, nous voulons qu'on proscrive totalement la possession, la production, la commercialisation et l'utilisation de la force nucléaire à des fins belliqueuses.

82. Nous nous réjouissons vivement de la volonté manifestée à l'Assemblée par les deux plus grandes puissances du monde de limiter la course aux armements atomiques. Nous espérons que les propositions qu'elles ont faites feront rapidement l'objet d'un accord au cours de cette session. Nous souhaitons qu'un processus efficace de désarmement soit mis en œuvre sous le contrôle des Nations Unies, car on atteindrait ainsi l'objectif principal souhaité par tous les peuples angoissés. Si les importantes ressources actuellement consacrées aux armements étaient utilisées pour combattre la pauvreté dans le monde, notre génération aurait accompli son devoir à l'égard de l'histoire, car, en progressant vers le désarmement, elle aurait progressé vers le développement; en même temps que la paix, nous atteindrions la justice.

83. Il faut que le danger soit grave et l'inquiétude intense pour que, pour la première fois dans l'histoire, un homme qui incarne la paix et l'amour de l'humanité tout entière, Sa Sainteté le Pape, vienne par sa présence conférer une nouvelle dimension à cette tribune et apporter le témoignage le plus précieux de la mission pacifique qui incombe à l'Organisation.

84. Sa Sainteté le Pape prendra la parole devant une assemblée où l'égalité des Membres est fictive et non réelle, en raison des différences profondes de niveaux de vie entre les hommes. Ces différences ne font que croître. Chaque année apporte plus de biens aux possédants et diminue, pour les pauvres, les possibilités d'en acquérir. Nous ne pensons pas qu'un monde où règne l'inégalité puisse survivre, car ce serait un monde qui ne pourrait pas connaître la paix. C'est pourquoi le problème du sous-développement se pose; car les progrès réalisés en matière d'indépendance politique n'ont pas été suivis par la même évolution dans le domaine économique et surtout dans le domaine social.

85. Aujourd'hui, le colonialisme est presque partout un vestige du passé; mais des formes très subtiles de néo-colonialisme subsistent. Les économistes sous-développés dépendent encore de marchés internationaux dominés par les pays industrialisés. C'est pourquoi les pays d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie perdent du terrain dans le domaine du commerce mondial. Tandis que la valeur de leurs exportations décroît, le prix de leurs importations augmente rapidement. Dans cette situation, les pays développés, à économie de marché comme à économie planifiée, étant donné qu'ils sont consommateurs de matières premières et producteurs d'articles manufacturés, ont gagné sur les deux tableaux tandis que les pays sous-développés perdaient sur les deux tableaux. C'est ce que nous appelons de l'impérialisme économique, pour ne pas dire de l'exploitation.

86. C'est aux Nations Unies que l'on a pris conscience de cette situation. Dans leurs études, les commissions économiques régionales ont expliqué ce qui se produisait dans le commerce mondial. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, à la fois œcuménique et turbulente, a donné l'occasion aux pays pauvres de montrer quelles étaient leurs véritables conditions d'existence.

87. C'est la situation économique qui divise le monde aujourd'hui. Sous ce rapport, il s'est constitué aux Nations Unies un groupe nouveau de pays, unis par des problèmes communs, qui recherchent conjointement une issue à leur situation de pays sous-développés, victimes des conditions actuelles du commerce international. Le tiers monde, c'est le monde des pays de l'Amérique latine, de l'Afrique et de l'Asie, solidaires parce qu'ils subissent les mêmes privations, qui se sont unis pour convaincre les pays riches que le vrai progrès doit être commun, que rien ne peut se développer si ce n'est dans la communauté et que, comme on l'a dit, la conception d'une branche qui suce à elle seule toute la sève de l'arbre et tire sa vie de la mort de toutes les autres branches est une conception fausse et contraire à la nature. Devant les protestations des peuples sous-développés, l'Occident ne peut ignorer ses responsabilités.

88. C'est dans la petite société des hommes libres de la Grèce que l'Occident a pris naissance. Là, une société anti-individualiste a créé un génie collectif et des valeurs communes qui ont permis au génie individuel de s'épanouir. Grâce à un petit groupe d'hommes libres, l'intelligence a définitivement maîtrisé l'instinct.

89. Quant à nous, qui avons 2 000 ans de plus d'expérience historique, nous devons faire de la terre entière le lieu du génie collectif et de l'effort créateur.

90. C'est l'Occident chrétien qui a enseigné au monde que la solidarité est un mode de vie, que la personne humaine est la fin suprême de toute édification sociale, politique et économique, que la culture est une création et un droit de l'homme, que chaque homme est responsable de tous. Telles sont les valeurs fondamentales qui ont inspiré la civilisation occidentale. Cependant, on a souvent oublié ces valeurs, et le colonialisme et l'exploitation de l'homme de couleur par l'homme blanc sont des faits historiques.

91. L'Occident pourra-t-il oublier les devoirs qui découlent de ses conceptions morales et de son attitude passée? Nous espérons qu'il s'en souviendra. Nous croyons déceler un mouvement de coopération en faveur des pays en voie de développement. L'Occident comprend aujourd'hui les tensions qu'il a contribué à faire naître et c'est avec un intérêt croissant et une crainte justifiée qu'il entend s'élever les protestations qu'il a appris à formuler.

92. L'Amérique latine fait partie de l'Occident; avec ses 200 millions d'habitants, qui seront 500 millions à la fin du siècle et dont les aspirations à la liberté demeurent vivaces bien qu'elles aient été parfois contrariées, elle constitue un élément de renouveau qui peut et doit jouer un rôle décisif dans l'édification d'un monde de progrès et de paix. C'est pourquoi le Chili a resserré ses liens avec l'Europe.

93. L'Europe manifeste aujourd'hui de plus en plus sa solidarité à l'égard de l'Amérique latine. Ces attaches, à notre avis, enrichissent et complètent les relations que l'Amérique latine entretient avec les Etats-Unis, par l'apport du génie créateur de l'Europe dont s'inspirent tant de valeurs politiques, sociales et culturelles qui nous sont communes. Lorsque nous songeons à l'Europe et aux Etats-Unis, nous n'oublions pas que nous appartenons au monde des pays en voie de développement, et les peuples qui luttent pour la justice et la paix peuvent être certains de la solidarité du Chili lorsqu'il s'agit d'exposer les problèmes auxquels il doit, lui aussi, faire face.

94. Désireux d'établir des contacts fructueux avec toutes les nations du monde, le gouvernement du peuple chilien a entrepris un rapprochement direct avec des pays d'Afrique et d'Asie. Il a également renoué des relations avec les pays du monde socialiste, dont le progrès accéléré peut représenter un facteur extrêmement important pour notre développement. Nous sommes convaincus que les divergences idéologiques ne font pas nécessairement obstacle à ce que coexistent, tout en entretenant des relations de coopération, tous les pays qui acceptent la coexistence pacifique, respectent le droit des peuples à l'autodétermination et appliquent le principe de la non-intervention.

95. Depuis des années, on dit que la situation en Amérique latine risque de devenir explosive. Nous pensons que la révolution a déjà commencé et, puisque les problèmes qui s'y posent intéressent une vaste région du monde, c'est à cette assemblée que nous devons les exposer et c'est notre organisation qui doit s'en préoccuper. On sait à quelles manœuvres on se livre en Amérique latine pour briser l'ordre établi. Le processus révolutionnaire qui est en marche s'attaque à un système institutionnel qui ne s'est pas adapté aux exigences du développement social et qui n'a pas non plus été efficace sur le plan économique.

96. Certes, une ingérence extérieure incite à la révolte et l'organise, mais la cause profonde de celle-ci est tout autre, et c'est dans les symptômes que l'on constate aujourd'hui en Amérique latine qu'il faut la rechercher. On la trouve dans la volonté politique des peuples d'être maîtres de leur destin, d'avoir accès à la culture, d'exercer leurs droits et de jouir des biens de la civilisation. On la trouve aussi dans le fait que l'on reconnaît que la liberté politique et la misère sont inconciliables.

97. L'Amérique latine a hérité de l'Occident l'esprit de révolte, et la révolte se manifeste lorsque à l'égalité théorique correspondent de grandes inégalités de fait, la loi cessant d'être la justice pour devenir un privilège et inciter sa propre destruction. Il est évident que cette révolte n'est pas seulement l'expression d'un désir de justice et de progrès. Dans une certaine mesure, des facteurs idéologiques étrangers à notre culture entrent en jeu, qui tendent à transformer notre régime en un champ de bataille et essaient de pervertir l'expression de la volonté populaire en incitant les populations à la violence destructrice.

98. Est-ce là une raison suffisante pour arrêter le mouvement des peuples qui luttent pour progresser vers la liberté et obtenir les droits politiques, sociaux et économiques, dont jouissent d'autres communautés, mais qui leur sont refusés? Il est essentiel de comprendre ce phénomène pour éviter que, sous des prétextes idéologiques, on ne cherche à masquer des privilèges abusifs et qu'on empêche la justice de progresser.

99. Les peuples d'Amérique latine sont sages et intelligents et ils connaissent bien leurs problèmes; ils savent choisir entre diverses solutions celle qui leur convient le mieux si on les laisse libres de le faire. Ils savent que ce n'est ni par la guérilla ni par la violence illégitime que l'on fera régner la justice et, dans la mesure où ils peuvent accéder à la culture et jouir de certaines possibilités, ils savent que ce n'est que par leurs propres efforts que la pauvreté sera vaincue.

100. En faisant confiance au peuple, en lui traçant la voie qui lui permettra de conquérir ses propres droits et d'exercer ses responsabilités, on pourra faire face aux réalités d'aujourd'hui. Pour mener à bien ce processus historique, nous pensons que les nations latino-américaines doivent s'unir en vue de réaliser leur intégration, ce qui leur permettrait de parvenir à un développement accéléré, et par conséquent pacifique. Il est réconfortant de constater à cette occasion la parfaite identité de vues qui s'est

dégagée des déclarations des ministres des affaires étrangères du Brésil [1334ème séance], de l'Uruguay [1335ème séance] et de l'Argentine [1337ème séance]. C'est ainsi que l'Amérique latine pourra affermir son unité culturelle, s'engager sur la voie d'une union qui, tout en respectant l'autonomie de chaque nation, lui permettra de s'incorporer dans l'hémisphère et dans le monde tout en gardant sa personnalité et ses objectifs propres.

101. Le Chili considère qu'il est essentiel, si l'on veut opérer des réformes de structure et arriver à l'intégration, de maintenir une association étroite avec les Etats-Unis, fondée sur la dignité, le respect, la confiance et la compréhension réciproques. Cette association n'est pas seulement dictée par des raisons géographiques, qui déterminent les réalités politiques et économiques; elle découle d'un processus continu d'évolution juridique qui a abouti à un système régional le plus ancien et le plus vaste du monde. En outre, une solidarité essentielle fondée sur l'acceptation commune des principes de liberté et de démocratie et du respect des droits de l'homme unit l'Amérique latine et les Etats-Unis.

102. Mais cette solidarité qui s'exprime déjà sur le plan politique doit se compléter en se réalisant pleinement sur le plan social et économique. Voilà, à notre avis, l'esprit essentiel de l'Alliance pour le progrès. Il faut donner une vitalité nouvelle à cet esprit pour qu'il puisse répondre aux exigences actuelles; les instruments de l'Alliance doivent être perfectionnés pour qu'elle puisse remplir la mission difficile que les peuples attendent d'elle.

103. Seul un effort positif mené conjointement, avec célérité et audace, pourra permettre à nos peuples d'accéder au progrès dans la liberté. C'est pour toutes ces raisons que nous nous opposons à la création de forces militaires supranationales. Elles engendrent incontestablement des risques pour l'indépendance et la libre détermination des peuples, car elles peuvent susciter la méfiance entre les nations du continent, encourager la course aux armements, éveiller des appétits et, enfin, menacer le processus d'unification. Il y a déjà eu une Sainte-Alliance qui s'est efforcée de retarder l'action de la justice pour défendre un ordre condamné. Nous sommes convaincus que toute alliance de cette nature est vouée au même sort.

104. D'autres raisons empêchent également mon gouvernement d'accepter la création de forces militaires régionales. Je voudrais surtout rappeler que la paix est indivisible, que tout danger qui menace une nation menace le monde tout entier. La paix est l'œuvre de toutes les nations et, dans le domaine de la communauté internationale, c'est l'œuvre des Nations Unies en particulier, seul groupement universel dans un monde divisé.

105. L'Organisation des Nations Unies est dotée d'un mécanisme juridique et institutionnel lui permettant de consolider la paix. Perfectionnons ce mécanisme, donnons-lui la force morale en lui accordant notre ferme soutien, donnons à l'Organisation les instruments qui lui manquent, mais ne laissons pas diviser une tâche qui incombe à tous les hommes et non pas seulement à ceux qui vivent dans une certaine région ou partagent une certaine idéologie.

106. L'Organisation des Etats américains est une organisation qui fait partie du système des Nations Unies, et il ne lui appartient donc pas de constituer des forces militaires; elle doit accepter parmi ses membres tous les pays de la région, quel que soit leur régime économique et social, à condition qu'ils respectent les principes fondamentaux de la non-intervention et de la protection et du respect des droits de l'homme.

107. La non-intervention est un devoir fondamental pour tous les peuples. C'est un des piliers du système interaméricain. Ce principe, dont le Chili a toujours dénoncé la violation, s'impose à tous les Etats, grands et petits, car il répond à une loi morale fondamentale de l'ordre international. En outre, en Amérique, ce principe est consacré dans un traité et doit par conséquent être respecté. Concéder à un Etat le droit d'intervenir dans les affaires d'un autre, sous quelque prétexte que ce soit, ou s'arroger ce droit, nous mènerait à une situation indéfendable.

108. Nous considérons que, dans le domaine politique, l'élément essentiel de l'unité de l'hémisphère réside dans l'exercice effectif et le respect des droits de l'homme, politiques, sociaux et économiques. Le plus important de ces droits est le droit de chaque peuple à se donner un gouvernement et à le défendre contre toute tentative étrangère à l'expression démocratique de sa liberté.

109. Je voudrais citer ici celui dont s'inspire en partie notre conception du monde, Jacques Maritain, qui a dit:

> "C'est vers les problèmes nouveaux et vers les transformations futures que s'est maintenant orientée l'énergie créatrice de l'histoire... c'est la tâche de la libre volonté de l'homme de préparer et canaliser ces événements dans la bonne direction sous l'inspiration de la dignité humaine[4]."

110. Le Chili est engagé dans cette tâche et a commencé sa révolution dans la liberté. Le Gouvernement s'est fixé un programme inflexible pour faire participer le peuple au pouvoir politique et à la culture, de manière que le développement de notre économie ait un objectif social et que les fruits de l'effort collectif bénéficient à la grande majorité. Tel est le mandat que le peuple chilien a confié, à deux reprises, à son nouveau gouvernement.

111. Le peuple chilien aime la paix et il en a besoin pour mener à bien la grande entreprise dans laquelle il s'est engagé: sur le plan intérieur en vue de transformer ses structures politiques, économiques et sociales et d'administrer la justice en préservant la liberté. Nous comptons pour atteindre cet objectif sur le sacrifice et l'appui de la majorité des Chiliens.

112. Notre révolution ne peut inquiéter personne, car elle ne menace personne, sauf ceux qui voudraient s'opposer à notre progrès parce qu'ils ont des privilèges inacceptables à défendre, ou ceux qui voudraient instaurer dans notre pays un régime ou un système portant atteinte à notre liberté.

---

[4] Jacques Maritain: On the Philosophy of History, éd. Joseph W. Evens (Charles — Traduction française établie par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, Scribner's Sons, New York), p. 68.

113. Beaucoup vivent dans l'attente de notre échec parce qu'ils ont peur de la liberté. Craindre la liberté, c'est craindre les réformes et craindre le peuple. Les solutions à court terme qui sacrifient la liberté sont des solutions sans avenir. Sauver les apparences d'un ordre décadant se paie très cher. Seul un ordre nouveau fondé sur la justice et l'efficacité défendra et renforcera la démocratie. C'est pourquoi certains essaient, de l'intérieur ou de l'extérieur, de donner une fausse idée de notre révolution en la présentant tantôt comme le nouveau visage de la réaction ou de l'impérialisme, tantôt comme un instrument de totalitarisme, interprétations incompatibles avec notre propre idéologie et nos traditions démocratiques qui ne se sont jamais démenties au cours de 155 années d'indépendance.

114. Nous désirons naturellement réussir, non seulement pour apporter la prospérité à notre peuple, mais également pour montrer aux autres peuples qui ont à faire face aux mêmes problèmes qu'il est possible d'opérer des changements révolutionnaires dans un climat de liberté en préservant les valeurs fondamentales de la civilisation chrétienne, c'est-à-dire la dignité et les droits essentiels de la personne humaine.

115. Pour assurer notre développement, nous savons qu'il sera nécessaire de redoubler d'efforts sur le plan intérieur, et qu'il faudra modifier les fondements mêmes de l'ordre juridique et économique existant afin que la communauté tout entière puisse y participer et jouir de ses fruits, car il n'y a pas de développement économique sans développement social. Mais cet effort ne pourra être pleinement fructueux sans une aide extérieure financière et technique fournie de manière appropriée et au moment opportun.

116. Dans un régime de dictature, l'effort intérieur pourrait peut-être permettre de se passer d'aide extérieure. Mais, ce n'est pas seulement au développement économique que nous nous intéressons, c'est surtout à ses résultats politiques et sociaux. Nous ne paierons pas notre développement du sacrifice des droits de l'homme et des institutions démocratiques.

117. En ce qui concerne la coopération internationale, il faut trouver de nouvelles formules, des formules qui empêchent réellement la détérioration progressive de la balance des paiements des pays sous-développés, sans les mettre dans la situation dramatique de devoir s'endetter pour se libérer des dettes passées.

118. Pour que nos efforts soient couronnés de succès, nous avons accéléré la réforme agraire; nous avons modifié le régime fiscal traditionnel et ses privilèges, de manière que ceux qui possèdent le plus contribuent le plus à l'effort de la communauté. Nous avons entrepris une réforme constitutionnelle permettant à tout Chilien, sans distinction, d'élire ses gouvernants et de déléguer ses pouvoirs, de sorte que le peuple puisse être consulté directement lorsque la situation politique l'exige; la réforme vise également à donner au droit de propriété la place qui convient dans une société où ce droit était auparavant un privilège réservé à quelques-uns. Nous avons entrepris un grand programme d'enseignement pour toute la population, dont les résultats peuvent déjà, comme l'UNESCO l'a constaté, être cités en exemple, même dans les pays plus avancés. Nous nous occupons également d'assurer un logement décent pour chaque Chilien.

119. Dans l'effort des 10 dernières mois, dans les profonds changements qui s'accomplissent en vue de faire du Chili une société juste dans ses concepts, moderne dans ses réalisations, libre et pacifique dans ses institutions, le Chili a reçu des autres pays une coopération inestimable. Au nom du noble esprit de coopération qui inspire l'Alliance pour le progrès, on a su nous comprendre et nous aider à opérer les réformes que les pays d'Amérique latine se sont engagés à entreprendre il y a quatre ans. Nous nous sommes engagés résolument dans cette voie, car le diagnostic avait déjà été fait.

120. Il est maintenant temps pour l'Amérique latine de dépasser l'étape de transition et de procéder sans attendre aux changements nécessaires. C'est pourquoi nous sommes persuadés qu'il importe d'aider les peuples du continent à s'unir dans une alliance contre l'ordre ancien et en faveur des transformations sociales. Voilà pourquoi il faut donner une vie nouvelle à l'Alliance pour le progrès et faire en sorte que le progrès social et le développement économique soient désormais l'objet essentiel de la politique multilatérale interaméricaine, afin de donner à la démocratie des fondements solides. Nous cherchons l'établissement d'un processus créateur qui œuvre efficacement pour l'homme américain, las de son sort misérable.

121. En exposant à l'Assemblée la politique internationale du Gouvernement chilien, j'ai voulu exprimer la conviction que Teilhard de Chardin a formulée en ces termes:

> "L'issue du monde, les portes de l'avenir, l'entrée dans le superhumain ne s'ouvrent en avant ni à quelques privilégiés, ni à un seul peuple élu entre tous les peuples; elles ne céderont qu'à une poussée de tous ensemble, dans une direction où tous ensemble peuvent se rejoindre et s'achever dans une rénovation spirituelle de la terre [5]."

122. M. NYASULU (Malawi) [traduit de l'anglais]: Je voudrais m'associer aux nombreux autres orateurs qui vous ont félicité, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection au poste élevé que vous occupez maintenant. Mon pays, le Malawi, ne peut pas prétendre avoir été une colonie de Rome, sauf peut-être par personne interposée. Vous avez sans doute donné une bonne leçon à la Grande-Bretagne quant à la manière d'édifier un empire, mais la Grande-Bretagne ne semble pas avoir tiré de sa propre expérience la leçon que les peuples colonisés ont tendance à exiger leur indépendance et à l'obtenir. Mais il y a un trait commun qui nous encourage; c'est que, de même que la Grande-Bretagne s'entend bien avec notre pays, nous nous entendons bien avec elle. Peut-être la Grande-Bretagne a-t-elle appris cette leçon de Rome. C'est pour nous un plaisir que d'entretenir avec notre pays des relations très

---

[5] Cf. Pierre Teilhard de Chardin: Le Phénomène humain (Editions du Seuil, Paris), p. 271 et 272.

amicales, et nous espérons que la sagesse qui a fait de vous un homme éminent dans votre propre pays pourra être mieux mise à profit encore dans la conduite des délibérations des nations du monde.

123. Je voudrais également profiter de cette occasion pour féliciter sincèrement mon frère, Alex Quaison-Sackey, qui vient d'être délivré du lourd fardeau de la difficile dix-neuvième session de l'Assemblée générale. La compétence avec laquelle il a manié les affaires délicates est tout à l'honneur de l'Afrique comme du Ghana. Je dirai même qu'Alex Quaison-Sackey s'est acquis une place dans l'histoire non seulement de cette organisation, mais encore du monde entier. Nous sommes fiers de lui, le Ghana est fier de lui, l'Afrique est fière de lui et, j'en suis certain, le monde aussi est fier de lui.

124. Qu'il me soit également permis de saisir cette occasion pour m'associer aux chaleureux hommages et aux sincères félicitations qui ont été adressés à la Gambie, aux Iles Maldives et à Singapour, à l'occasion de leur admission à l'Organisation. En souhaitant aux gouvernements et aux peuples de ces trois Etats souverains le plus grand succès dans l'avenir, je me permets également d'exprimer l'espoir que l'Organisation mondiale sera enrichie par la venue parmi nous de trois éminents représentants de ces Etats.

125. C'est un grand honneur pour moi que d'être présent aujourd'hui dans cette auguste assemblée, où sont représentées presque toutes les nations du monde libre et épris de paix, pour y représenter mon pays et son Premier Ministre, M. Kamuzu Banda. Ma joie et celle de mes collègues de la délégation du Malawi n'est assombrie que par l'impossibilité, pour le Premier Ministre, de venir ici en personne. Ce fut une grande déception pour lui d'être empêché par les affaires pressantes du gouvernement en ce moment de s'absenter pour prendre encore une fois la tête de la délégation du Malawi et de vous parler lui-même à l'occasion de l'ouverture de la vingtième session de l'Assemblée; il m'a chargé de l'excuser auprès de vous d'une absence qu'il n'a pu éviter. Il m'a également confié la tâche importante de vous lire, Monsieur le Président, ainsi qu'aux membres de cette assemblée, le message qu'il avait espéré pouvoir vous apporter lui-même. J'espère donc, Monsieur le Président, que vous-même et les membres de l'Assemblée accorderont votre indulgence au très humble remplaçant du Premier Ministre.

126. Cela étant, Monsieur le Président, le Premier Ministre souhaite que je donne lecture en son nom, devant vous et devant les membres de cette assemblée, du message suivant:

"Monsieur le Président,

"C'est avec un profond regret que je me vois privé de l'honneur et du plaisir de diriger la délégation de mon pays à la vingtième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies. Cependant, lorsque le navire de l'Etat est petit et son équipage peu nombreux, il est difficile au commandant de quitter la passerelle, surtout lorsque la navigation est périlleuse. En tant que commandant du navire de l'Etat du Malawi, je me trouve précisément dans cette situation et, malgré mon désir, il m'a été malheureusement impossible de quitter le Malawi pour me rendre personnellement à New York.

"Néanmoins, Monsieur le Président, j'aimerais à cette occasion vous communiquer, ainsi qu'aux membres de cette auguste assemblée, les vues de mon gouvernement sur certaines des questions importantes qui se posent aujourd'hui dans le monde et qui, j'en suis certain, feront l'objet des délibérations de l'Assemblée au cours de sa présente session. J'ai donc chargé mon Ministre de la santé, M. le député A. M. Nyasulu, de me représenter en cette occasion et de donner lecture en mon nom d'un message traitant de ces questions.

"Je vous demande donc, Monsieur le Président, ainsi qu'aux membres de l'Assemblée, de bien vouloir excuser mon absence, d'accueillir M. Nyasulu comme mon représentant personnel et de l'entendre comme vous m'auriez écouté moi-même.

"L'une des raisons, pour lesquelles je regrette particulièrement de ne pas pouvoir prononcer moi-même ces paroles, est que cette année marque le vingtième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies, et j'aurais aimé pouvoir dire personnellement quelques mots de félicitations à vous-même et à l'organe que vous présidez en cette occasion. Le Malawi n'est Membre de l'Organisation que depuis deux ans, et peut-être devrais-je dire, pour être plus précis, depuis un an seulement, car, si la présente session de l'Assemblée générale est la deuxième à laquelle mon pays a l'honneur d'être représenté, il y a à peine 12 mois que nous avons été admis à l'Organisation des Nations Unies. Toutefois, cela ne diminue en rien la fierté que mon gouvernement et moi-même éprouvons à appartenir à une organisation dans laquelle nous avons la foi la plus profonde, dont nous appuyons de tout cœur les objectifs et les idéaux, et dont nous ferons tout ce qui sera en notre pouvoir pour assurer l'avenir. Certains, je le sais, pensent que l'Organisation des Nations Unies est dépassée, qu'elle n'a plus un rôle vraiment utile à jouer, et qu'elle devrait être remplacée par une organisation mondiale nouvelle qui n'est autre pour le moment que la fabrication de quelque imagination. Le Malawi rejette catégoriquement cette opinion. Nous ne devons pas consacrer notre énergie à la destruction d'un édifice qui a pris 20 ans à être érigé tel qu'il est actuellement et sur lequel il reste encore beaucoup à bâtir. Nous ne devons pas chercher à mettre au rebus comme un rouage hors d'usage une organisation que l'on a mis tant de temps à édifier et à perfectionner, et qui, pendant plus de 20 ans, a exercé une influence si forte et si salutaire dans la lutte pour l'harmonie parmi les nations pacifiques du monde et est restée, malgré quelques épreuves traversées avec fermeté et vigueur, le champion de la paix parmi tous les peuples épris de paix. Envisager même de recommencer depuis le début à édifier une nouvelle organisation qui remplacerait l'ONU, ou même, comme je l'ai entendu dire, lui serait opposée, serait à notre avis pure folie.

"Nous devons, au contraire, consacrer nos forces à réparer cet édifice là où cela est nécessaire, à renforcer sa structure là où elle en a besoin, et à permettre à l'Organisation de croître en puissance plutôt que de succomber à la faiblesse. Mon gouvernement n'appuiera donc aucun mouvement destiné à affaiblir l'Organisation des Nations Unies ou à provoquer sa destruction.

"Je sais que l'une des causes profondes de certaines thèses suivant lesquelles les Nations Unies sont dépassées et devraient être remplacées par une organisation mieux adaptée à notre époque, a été le découragement ressenti pendant la dernière session de l'Assemblée générale parce que le cours normal de ses travaux a été quelque peu perturbé par certains regrettables désaccords de principe sur l'interprétation à donner à l'Article 19 de la Charte. Cependant, je suis heureux de voir que ces difficultés semblent avoir été résolues, de sorte que l'Assemblée peut maintenant poursuivre normalement ses importants travaux, et le Malawi souhaite rendre hommage à ceux dont la générosité diplomatique a rendu cela possible.

"Cette année, outre qu'elle marque le vingtième anniversaire de la naissance de l'Organisation des Nations Unies, a également été déclarée l'Année de la coopération internationale. Le concept de coopération internationale est un concept auquel le Malawi est attaché de tout son cœur, comme, j'aime à le penser, tous les autres Membres de l'Organisation. Malheureusement, nous ne voyons autour de nous que trop d'indices qui donnent à penser que certains croient pouvoir limiter cette coopération aux choses matérielles, à la coopération dans le domaine de la science, de la technique et de l'échange du savoir, oubliant qu'il ne saurait exister de coopération véritable entre les nations du monde sans une coopération réelle dans les domaines politique et humanitaire, marquée par le désir sincère de régler les conflits et d'apaiser les différends par des voies pacifiques.

"L'existence, aujourd'hui, de tant de conflits armés de par le monde devrait préoccuper sérieusement tous les pays Membres des Nations Unies; chacun d'entre eux doit sonder sa propre conscience et s'assurer — qu'il soit simple observateur ou participant malheureux à quelque conflit armé — qu'il a fait tout ce qui était en son pouvoir pour éviter le déclenchement d'un conflit armé dans le monde. Une nation qui n'en est pas capable est indigne d'appartenir à l'Organisation des Nations Unies et, si elle n'en est pas encore Membre, elle n'a pas le droit de prétendre y être admise. L'appartenance à l'Organisation des Nations Unies est un privilège qui s'accompagne d'une responsabilité, celle de porter haut les idéaux et les principes que les Nations Unies représentent. Aucune nation qui encourage une intervention militaire dans les affaires d'autres pays ou qui n'est pas disposée à régler ses différends avec d'autres pays autrement que par le recours à la force armée n'a le droit à prétendre être admise à l'Organisation. Le Malawi accordera son appui sans réserve à la condamnation du recours à la force en tant que moyen de règlement des différends entre les nations, de quelque nature qu'ils soient — et quel que soit le bien-fondé des causes en présence.

"Dans le discours que j'ai eu l'honneur de prononcer devant l'Assemblée générale à la dix-neuvième session, j'ai parlé de la position de mon pays concernant le problème de la souveraineté divisée ou contestée sur la Chine, et j'ai dit à cette occasion — et je cite:

"... La justice et l'honnêteté exigent que nous "reconnaissions le gouvernement de Pékin, présidé "par Mao Tsé-toung, comme le gouvernement légal "et légitime de la Chine.

"J'irai même plus loin. A mon avis, le gouver-"nement de Pékin, c'est-à-dire le gouvernement de "Mao Tsé-toung, devrait être reconnu dès main-"tenant par les Nations Unies, par cette assemblée, "par le Conseil de sécurité, comme le gouvernement "légitime de la Chine." [Voir 1288ème séance, par. "81 et 82.]

"La République populaire de Chine ne fait toujours pas partie des Nations Unies, et je sais que la question entraînera un débat serré au cours de la présente session de l'Assemblée générale. C'est pourquoi je dois indiquer clairement la position de mon pays à l'égard de ce problème important.

"Dans mes remarques de l'année dernière, auxquelles je viens de me référer, j'ai dit qu'un pays qui a une superficie de 4 300 000 miles carrés et une population de plus de 700 millions d'habitants ne saurait se voir dénier le droit de faire entendre sa voix dans les affaires mondiales: il a le droit d'être représenté et d'être entendu dans les assemblées du monde, dont les Nations Unies se trouvent être la plus importante. Le Malawi ne s'oppose donc pas en principe à l'admission de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies aux mêmes conditions que toute autre nation.

"Cela dit, je dois cependant ajouter certaines réserves importantes: l'admission à l'ONU est comme l'admission à n'importe quel autre club; il y a des règles qui régissent l'admission des membres et il y a des règles que les membres doivent observer après leur admission et dont les candidats doivent, avant leur admission, prouver de manière convaincante aux membres en place qui ont droit de regard sur leur admission qu'ils ont réellement l'intention de les observer s'ils sont admis.

"L'Article 18 de la Charte des Nations Unies stipule très clairement et de manière péremptoire que les décisions de l'Assemblée générale sur des questions importantes sont — je le répète, sont — prises à la majorité des deux tiers des membres présents et votants, et il poursuit en définissant ce qu'il faut entendre par questions importantes, celles-ci comprenant "l'admission de nouveaux Membres à l'Organisation". L'opinion du Gouvernement du Malawi est que le passé de la République populaire de Chine n'est pas de nature à justifier une tentative quelconque de déroger à cet article en sa faveur pour permettre son admission à la majorité simple, et nous devrons par conséquent l'appliquer intégralement lorsque nous en

viendrons au vote sur cette question. En fait, le passé de la République populaire de Chine est tel — en ce qui concerne son attitude à l'égard de la lutte armée, son ingérence ouverte dans les affaires d'autres nations et son aversion déclarée pour l'Organisation des Nations Unies elle-même — que nous estimons qu'avant qu'une seule nation puisse voter en faveur de son admission aux Nations Unies on devrait exiger d'elle une preuve concrète de son changement d'attitude, de sa volonté sincère, si elle est admise, de respecter et d'appliquer les principes fondamentaux des Nations Unies.

"On a dit également, dans certains milieux, que, si la République populaire de Chine était admise à l'Organisation des Nations Unies, alors l'expulsion de la République de Chine, qui est Membre de l'Organisation depuis de longues années et, qui plus est, Membre fondateur, devrait suivre tout naturellement. Le Malawi rejette entièrement cette opinion; chasser une nation qui est l'un des Membres fondateurs de l'Organisation et qui, pendant 20 ans, a observé fidèlement les principes des Nations Unies et a œuvré inlassablement pour son succès en tant qu'instrument du maintien de la paix mondiale serait profondément injuste. De plus, refuser à une nation de plus de 10 millions d'habitants le droit d'être représentée à cette assemblée, alors que des nations beaucoup plus petites, telles que le Malawi lui-même, se sont vu accorder ce droit, serait tout aussi injuste. Par conséquent, en aucune circonstance le Malawi ne votera en faveur de l'expulsion de la République de Chine de l'Organisation des Nations Unies. N'oublions pas non plus que, si une motion visant à expulser la République de Chine venait à être mise aux voix, l'Article 18 de la Charte définit également l'exclusion de Membres comme une question importante qui nécessite la majorité des deux tiers, et il n'y a pas plus de raison de renoncer à l'application des dispositions de cet article pour faciliter l'expulsion de la République de Chine qu'il n'y en aurait de le faire pour faciliter l'admission de la République populaire de Chine.

"A ce propos, je dois également exposer clairement la position du Gouvernement du Malawi sur toute proposition éventuelle ayant pour objet l'admission de la République dite démocratique allemande en tant que Membre de plein droit de l'Organisation. A la dernière session de cette assemblée, j'ai précisé que le Malawi ne reconnaissait que le gouvernement de Bonn, Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, comme gouvernement légitime de l'Allemagne, et ne reconnaissait ni le Gouvernement de la République démocratique allemande, ni la République démocratique d'Allemagne en tant qu'Etat légitime. L'Article 4 de la Charte des Nations Unies dispose que peuvent devenir Membres des Nations Unies tous les Etats pacifiques. Le Malawi ne reconnaît pas la République démocratique allemande en tant qu'Etat et n'appuiera par conséquent aucune mesure qui aurait pour effet d'admettre la République démocratique allemande aux Nations Unies.

"Je suis parfaitement conscient de ce que cela exclurait la représentation aux Nations Unies de quelque 20 millions de personnes qui vivent dans ce que l'on appelle l'Allemagne de l'Est et que cela semble contredire les observations que je viens faire au sujet des droits de plus de 10 millions d'habitants de la République de Chine à être représentés à cette assemblée, mais nous ne devons pas oublier que dans le cas de l'Allemagne il y a des distinctions à faire. Tout d'abord, à la différence de Taiwan, la prétendue République démocratique allemande n'a jamais eu l'honneur d'être Membre fondateur des Nations Unies et n'a donc pas le même droit acquis à la qualité de membre. En outre, la République démocratique allemande est une création quelque peu artificielle, qui ne résulte pas de la libre volonté des populations qui y habitent, mais des actes d'une certaine grande puissance. Ce sont là deux considérations importantes, mais la plus importante de toutes est peut-être que, dans le cas de l'Allemagne, il y a un remède — remède qui consiste à unifier l'ensemble de l'Allemagne en un seul Etat, la population tout entière jouissant également du droit d'autodétermination. Quand ce jour viendra, il n'y aura plus de problème d'Allemagne de l'Est et d'Allemagne de l'Ouest, et la population de l'Allemagne orientale se fera automatiquement entendre dans les délibérations de cette assemblée sans devoir demander son admission à l'Organisation.

"J'ai également indiqué, en décembre dernier, devant cette assemblée que le Malawi était déterminé à appuyer sans défaillance la lutte qui se poursuit pour effacer toute trace du colonialisme de la terre africaine et, à cette occasion, je voudrais simplement confirmer les remarques que j'ai faites alors. L'attitude du Malawi à l'égard de cette question demeure inchangée, et je répète encore que le Gouvernement du Malawi estime que le colonialisme doit être extirpé de la Rhodésie, de l'Afrique du Sud et du Mozambique et, en fait, de tous les coins d'Afrique où subsistent ses vestiges.

"Mais le Malawi pense qu'il ne faut pas recourir à la force armée tant que l'on n'aura pas exploré tous les autres moyens d'atteindre cet objectif; il y a d'autres façons d'arriver au résultat souhaité dans ce domaine que le recours aux armes et les vaines effusions de sang. Ne pas le comprendre c'est faire preuve d'ignorance et manquer d'imagination. Le Malawi luttera aussi vigoureusement que n'importe quel autre pays d'Afrique pour éliminer le colonialisme, mais il le fera par des moyens pacifiques et non pas par l'emploi de la force à moins que, finalement, il soit prouvé qu'on ne puisse faire autrement.

"Je dois maintenant dire aussi quelques mots sur la question de l'ingérence d'un pays dans les affaires d'un autre. Je suis convaincu qu'à l'origine de bien des troubles et des combats dans le monde d'aujourd'hui se trouve le fait que certains pays sont tentés de s'immiscer dans les affaires antérieures d'autres pays. Les exemples ne manquent pas, notamment en Asie et en Afrique; en fait, le Malawi lui-même se trouve, depuis un an, victime de cette tendance. Le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres est une des notions fondamentales sur lesquelles reposent

la Charte des Nations Unies et la Charte de l'Organisation de l'unité africaine. Le Malawi respecte et soutient ce principe et n'a pas la moindre intention de s'immiscer lui-même dans les affaires d'aucun autre pays ni d'accorder son soutien à aucune autre nation qui pourrait être tentée de le faire. En retour, tout ce que le Malawi demande c'est d'être laissé en paix, sans qu'on se mêle de ses affaires, pour mener à bien la solution de ses propres problèmes, dans les domaines financier, économique et politique.

"Au cours de l'année écoulée, j'ai beaucoup appris sur le fonctionnement de l'ONU elle-même et des organisations qui lui sont reliées, et je continue de m'instruire. J'ai cependant été frappé bien souvent par une tendance que j'estime profondément regrettable. Je veux parler de la tendance qu'ont les institutions spécialisées, techniques, scientifiques et professionnelles des Nations Unies, telles que l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, etc., à perdre leur temps en débats politiques alors qu'elles devraient poursuivre la tâche spécialisée qui relève normalement de leur compétence. Bien peu de réunions de ces institutions se sont passées au cours de l'année dernière sans que soit présentée une motion de caractère politique portant exclusion ou pénalisation de tel ou tel pays, du fait de désaccord avec la politique de ce pays. Cette tendance, bien que facile à comprendre, doit être combattue; la tâche de ces institutions spécialisées est, ainsi que leur nom l'indique, de s'occuper de questions spécialisées, et non pas de gaspiller leur temps et leurs forces à débattre de problèmes politiques. Les questions politiques sont du ressort de l'Assemblée générale et la question de l'expulsion ou de la pénalisation d'un pays quelconque pour des raisons politiques relève soit de l'Assemblée générale soit de tout autre organe qui pourrait être expressément chargé d'examiner les questions politiques et de prendre des décisions à leur sujet.

"Je tiens donc à dire sans ambiguïté que, chaque fois que des questions purement politiques seront soulevées au cours des débats de ces institutions spécialisées, la position du Malawi sera que leur discussion n'est pas de la compétence de ces institutions et qu'il ne convient pas de les examiner ailleurs qu'à l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies elle-même. Si ce principe était plus généralement respecté, les institutions spécialisées elles-mêmes, et par leur intermédiaire les Etats Membres qui sont ici représentés aujourd'hui, pourraient grandement profiter des occasions plus nombreuses qu'elles auraient alors de consacrer leur intelligence et leur énergie aux questions spécialisées en cours d'examen; je demande donc à tous les Etats Membres de m'appuyer dans cette manière de voir.

"Monsieur le Président, je ne pourrais terminer ce message adressé à vous-même et aux membres de cette assemblée sans exprimer mes remerciements à propos de deux affaires importantes. Tout d'abord, en tant qu'homme d'Etat africain, je voudrais exprimer ma gratitude à tous les Etats Membres qui ont appuyé les propositions récentes tendant à élargir la composition du Conseil de sécurité afin d'y permettre une représentation plus large des nations africaines. Je suis sûr de parler au nom de toutes ces nations en disant à quel point nous apprécions la confiance dont cet appui témoigne à l'égard du rôle qu'elles peuvent jouer dans les affaires mondiales et, lorsque certains d'entre nous seront amenés à jouer un rôle dans les délibérations capitales du Conseil de sécurité, j'espère ardemment qu'aucun ne trahira cette confiance.

"Ensuite, je voudrais rendre hommage, au nom de mon pays, au Bureau de l'assistance technique des Nations Unies, à l'UNESCO et aux nombreuses autres institutions spécialisées pour l'aide que ces organismes ne cessent d'apporter à mon pays dans le domaine de l'assistance technique. Je suis profondément conscient des nombreuses demandes auxquelles ils doivent répondre avec des ressources limitées et je leur suis sincèrement reconnaissant non seulement de l'aide si généreuse qu'ils ne cessent d'apporter à mon pays, mais aussi de la manière dont le volume et la portée de cette assistance continuent de se développer."

127. Tel est, Monsieur le Président, le message que mon premier ministre m'a demandé de communiquer à vous-même et aux membres de cette assemblée. Il ne me reste plus qu'à vous remercier de m'avoir écouté et de m'avoir consacré un temps que je sais précieux.

La séance est levée à 18 h 15.

Litho in U.N. 77002—November 1966—900